

RESOLUTION SUR LE ZIMBABWE

La Conférence de l'Union Africaine, réunie, en sa onzième session ordinaire du 30 juin au 1er juillet 2008 à Sharm El Sheikh (Egypte);

Gravement préoccupée par la situation qui prévaut au Zimbabwe,

Gravement préoccupée par les Rapports négatifs des observateurs de la SADC, de l'Union Africaine et du Parlement panafricain sur le 2ème tour de l'élection présidentielle du Zimbabwe tenue le 27 juin 2008 ;

Gravement préoccupée par la violence et les pertes en vies humaines survenues au Zimbabwe,

Considérant l'urgente nécessité de prévenir la détérioration de la situation et pour éviter la propagation de la violence avec son impact négatif sur le pays et la sous-région;

Considérant en outre la nécessité de créer un environnement propice à la démocratie ainsi qu'au développement du peuple zimbabwéen;

Exprimant son gratitude à la SADC et son Organe sur la Coopération en matière de politique, de défense et de sécurité ainsi qu'au Facilitateur du Dialogue Inter-Zimbabwéen, à Son Excellence Thabo Mbeki, Président de la République d'Afrique du sud et à Son Excellence Jean Ping, Président de la Commission de l'Union Africaine pour le travail qu'ils font en vue de réconcilier les partis politiques ;

Reconnaissant la complexité de la situation au Zimbabwe;

Prenant note de la volonté des dirigeants politiques du Zimbabwe d'entamer des négociations en vue d'établir un Gouvernement d'union nationale;

Prenant en outre note du fait que les discussions préparatoires sur cette question ont déjà commencé dans le cadre de la facilitation de la SADC;

Décide :

- 1. D'ENCOURAGER** le Président Robert Mugabe et le dirigeant du parti MDC, M. Morgan Tsvangirai, à respecter leur engagement à entamer le dialogue en vue de promouvoir la paix, la stabilité, la démocratie et la réconciliation du peuple Zimbabwéen;
- 2. D'APPUYER** l'appel à la formation d'un Gouvernement d'union nationale;

3. **DE SOUTENIR** la Facilitation de la SADC et **RECOMMANDE** que les efforts de médiation de la SADC se poursuivent afin d'aider la population et les dirigeants du Zimbabwe à résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés. A cet égard, la SADC doit mettre en place un mécanisme sur le terrain en vue de profiter de la dynamique pour parvenir à une solution négociée;
4. **LANCE UN APPEL** aux Etats et aux parties concernées pour qu'ils s'abstiennent de toute action qui pourrait avoir un impact négatif sur le climat de dialogue.